

# Éclairage public : la Régie 24 est lancée

A LA UNE SAINT-MEDARD-EN-JALLES Publié  
le 03/01/2019 à 3h41.



Jeudi 13 décembre, le Syndicat Départemental d'Énergies de la Dordogne (SDE 24) avait invité, à Saint-Médard-de-Mussidan, les représentants de 180 communes à l'inauguration des locaux de la « Régie 24 ». Une structure chargée, depuis mardi 1er janvier, de la maintenance de l'éclairage public.

Ses locaux à Saint-Médard sont provisoires, en attendant la construction prochaine, sur la zone d'activités des Lèches, du bâtiment qui hébergera le premier centre d'exploitation de la régie, appelé à couvrir le sud-ouest du département.

## **Deux autres sites suivront en 2019 :**

À Champagnac-de-Bélair pour le territoire de Dordogne nord, et à Saint-Cyprien pour la partie sud-est du département. Chaque site constituera un point relais pour les communes. Il accueillera les agents et le matériel (véhicules, nacelles ou utilitaires, fournitures).

« Sur le terrain, les entreprises n'interviendront plus », a expliqué jeudi Philippe Ducène, président du SDE 24, demandant aux usagers « un peu de tolérance » lors de la période de rodage.

## **« Consigne d'excellence »**

À terme, le président donne clairement « une consigne d'excellence » et souhaite prouver que l'on peut être meilleur qu'auparavant tout en limitant les coûts. Pour cela, moins de curatif

sur les installations, mais des interventions préventives, avec notamment une inspection annuelle du parc. « On a trop pensé que les foyers d'éclairage public étaient éternels et ce n'est pas le cas », a souligné Philippe Ducène.

### **Un service de proximité**

Jean Le Cocguic, directeur du SDE, a présenté l'équipe de la Régie 24. Elle sera dirigée par Isabelle Lombard. La création de cette structure sera accompagnée de recrutements, a précisé Guy Leymarie, vice-président du conseil d'exploitation.

La Régie 24 se donne pour mission de limiter le budget de l'éclairage public, en remplaçant les éclairages les plus voraces par des leds moins énergivores – seulement 7 % des points d'éclairage en sont actuellement pourvus – ou en installant de nouvelles horloges de programmation. Elle dispose des atouts pour y parvenir tout en offrant aux collectivités une proximité au quotidien.